

## **5.4 Objectif spécifique 1 - Identifier et analyser les dispositifs législatifs clés réglementant le commerce des biens et services TIC en Afrique de l'Ouest, y compris les engagements nationaux en matière d'accès au marché et de traitement national subséquents à l'adoption de l'AGCS**

Un inventaire analytique des dispositifs réglementaires clés mis en place dans des cadres institutionnels internationaux ou régionaux comme l'OMC, l'OMPI, l'UEMOA, la CEDEAO, OHADA, etc., et au niveau national sera réalisé, en ce qui concerne le commerce des biens et services TIC. Les engagements nationaux subséquents à l'adoption de l'AGCS seront en particulier également répertoriés.

En outre, une analyse de l'adéquation des textes nationaux clés à l'AGCS sera réalisée, en ce qui concerne les services TIC en particulier. L'adéquation de l'AGCS aux textes régionaux fondamentaux d'harmonisation de la réglementation des TIC (tels que les Actes Additionnels aux textes juridiques relatifs à la mise en place d'un marché commun des TIC dans la CEDEAO, adoptés à Ouagadougou en janvier 2007) sera également examinée. Les points de convergence, de divergence seront identifiés. Des recommandations seront élaborées à l'attention des acteurs publics en charge de la réglementation du secteur.

Ces objectifs seront réalisés sur la base de recherches documentaires et d'interviews d'acteurs nationaux, régionaux et internationaux clés, ainsi que par une analyse spécifique des textes concernés. [A cet égard, les données sur le cadre réglementaire et politique fournies par la revue de la performance du secteur entreprise par le réseau RIA ! serviront de base de travail pour le recensement et l'analyse des textes existants.](#)

Les interviews d'acteurs permettront d'identifier les documents les plus importants. Des acteurs des institutions clés, telles que celles indiquées dans la section ci-avant, seront interrogés (contacts par téléphone, courrier électronique, entretiens, dépendamment des différentes opportunités). Il faut également préciser qu'une question spécifique sur l'identification/la connaissance de ces documents sera insérée dans les questionnaires des enquêtes réalisées.

La recherche documentaire sera réalisée sur l'internet, mais également au niveau des institutions nationales appropriées pour les trois pays ciblés. Elle permettra à la fois d'identifier les documents clés et de les analyser.

L'analyse juridique des textes sera effectuée par les chercheurs impliqués dans la recherche au niveau national, mais également de façon croisée au niveau de la région, surtout en ce qui concerne les textes régionaux et internationaux.